

# ÉPREUVES ORALES DE LANGUES VIVANTES

## Des problèmes qui VOUS CONCERNENT TOUS !



La réforme du lycée a entraîné une **diminution des horaires dans la plupart des disciplines**, et a ainsi obligé les enseignants à **prendre en charge davantage de classes**, en ayant le sentiment de **pouvoir « moins enseigner » à chaque classe**. Les langues vivantes ont en outre subi les conséquences de la « globalisation des horaires » LV1 / LV2, et du sous-financement des LV3.



Cerise sur le gâteau : des épreuves orales du baccalauréat qui font exploser la charge de travail des enseignants, et comportent **des menaces pour toutes les disciplines** parce qu'elles sont organisées localement en cours d'année.

### Évaluer ses propres élèves avec ses propres sujets... au bac !

■ Pour la deuxième année consécutive, les élèves de Terminale (sauf L, STMD et Hôtellerie) doivent passer des épreuves locales de « compréhension orale » et d'« expression orale » en langues vivantes. Évaluer l'oral est une demande des enseignants de LV, et cette prise en compte de l'oral aurait pu être positive... mais elle a lieu sous la forme d'« épreuves en cours d'année » (ECA), « conduites par l'enseignant de la classe concernée ». Ainsi, **ce sont les enseignants de chaque classe qui doivent construire des sujets pour leurs élèves, et évaluer ces élèves pendant leurs heures de cours**. Sous une formulation nouvelle, il s'agit en réalité d'une extension du CCF (contrôle en cours de formation).

#### LE SNES-FSU DÉNONCE

Le principe des « épreuves en cours d'année ». L'oral doit être évalué, mais pas sous cette forme !

### Il faut revenir à des épreuves nationales, terminales, anonymes !

Les nouvelles épreuves en ECA, si elles ne touchent pour l'instant que les LV, concernent l'ensemble des enseignants, par les menaces qu'elles contiennent pour l'avenir de tous.

■ Les épreuves en ECA, comme d'ailleurs l'évaluation des compétences expérimentales en SVT et Sciences physiques, **engendrent une charge de travail énorme** pour les enseignants, qui doivent souvent organiser les épreuves quasiment seuls. En LV, ils doivent de plus fabriquer des sujets. Le tout sans rémunération.

#### LE SNES-FSU A DEMANDÉ

Une banque de sujets nationale. Il dénonce les pressions des IPR sur les enseignants.

■ Les épreuves en ECA, lorsqu'elles ont lieu sur le temps d'enseignement, **font perdre aux élèves de nombreuses heures de cours**, et perturbent les autres cours, quand les élèves sortent chacun leur tour pour aller passer l'épreuve d'expression orale. Le ministère demande dans le même temps de « limiter au strict minimum les heures d'enseignement mobilisées par l'évaluation ». Cherchez l'erreur.

#### LE SNES-FSU DEMANDE

Dans l'immédiat, un cadrage national des dates de passation.

■ Les épreuves en ECA **contribuent à étendre le recours au « contrôle local », au CCF, pour des épreuves de baccalauréat** : anonymat pas ou peu respecté, disparités dans les règles appliquées d'un établissement à l'autre, évaluation des élèves par leurs enseignants, sur des sujets fabriqués localement. Donc inégalités multiples de traitement des élèves pour des épreuves d'un examen national... Sans compter des barèmes officiels absurdes !

#### LE SNES-FSU DÉNONCE

L'entêtement coupable du ministère, et cette logique de bac maison, particulièrement dangereuse. Dans l'immédiat, il exige qu'on laisse les établissements effectuer des échanges de candidats ou d'examineurs et de correcteurs.

Au-delà des conséquences immédiates pour les professeurs et leurs élèves, **c'est le caractère national du baccalauréat qui est menacé par le développement des évaluations type CCF**.

**POUR LE SNES-FSU, LE BACCALAURÉAT DOIT RESTER FONDÉ SUR DES ÉPREUVES NATIONALES, TERMINALES, ANONYMES, CAR ELLES SEULES GARANTISSENT L'ÉGALITÉ ENTRE LES ÉLÈVES SUR TOUT LE TERRITOIRE.**

# LANGUES VIVANTES

## pour un bac qui reste national !

Depuis l'an dernier, **les enseignants de langues vivantes se battent** contre la passation des épreuves orales du baccalauréat dans le « cadre habituel de formation de l'élève » **car :**



L'égalité des élèves devant l'examen n'est plus assurée puisque la date varie d'un établissement à l'autre de plusieurs mois, les sujets choisis relèvent de la seule responsabilité des examinateurs et le mode d'organisation dépend des choix des équipes de direction.



L'anonymat des élèves et l'indépendance des examinateurs ne sont plus respectés puisque ce sont les enseignants de la classe ou de l'établissement qui se chargent d'examiner leurs élèves.



Le volume d'heures d'interrogation orale désorganise considérablement le travail avec les élèves dans les classes et les établissements.



Le travail demandé aux enseignants de langue entraîne une charge supplémentaire, une augmentation de la pression exercée sur eux et une confusion de genres puisqu'ils deviennent formateurs-concepteurs et examinateurs.

### LES ENSEIGNANTS DE LANGUES VIVANTES DEMANDENT

- des épreuves **terminales et nationales**
- le respect du principe qu'un enseignant **n'évalue pas ses propres élèves**
  - une **banque nationale** de sujets
  - une **semaine de passation nationale** pour les épreuves orales
  - la **reconnaissance du travail** de concertation et de correction

**ILS EN APPELLENT À VOTRE SOUTIEN DANS LES ACTIONS QU'ILS METTENT EN ŒUVRE**

# DÉFENDONS ENSEMBLE LE BACCALAURÉAT NATIONAL !